2026

RAPPORT « CE QUE NOUS AVONS ENTENDU »

Résumé

Phase 2 : Ébauche des stratégies et des mesures

Préparé par Parcs Canada en collaboration avec Y Station Ltd.

APERÇU DE LA CONSULTATION

L'augmentation de la fréquentation du parc national de Banff a entraîné des problèmes de congestion dans la région de Lake Louise, ce qui a des répercussions sur l'accès, l'intégrité écologique et l'expérience globale des visiteurs, et nécessite une gestion active pour contrer les risques liés à la sécurité publique. Comme on s'attend à une augmentation du nombre de visiteurs et de véhicules, Parcs Canada élabore actuellement un plan de gestion de la fréquentation pour la région de Lake Louise.

Ce travail s'appuie sur le cadre de gestion de l'affluence reconnu à l'échelle internationale, ainsi que sur le plan directeur du parc national de Banff de 2022. Dans le cadre de la gestion des parcs nationaux, Parcs Canada a pour mandat de restaurer l'intégrité écologique tout en offrant à tous les Canadiens la possibilité de découvrir et de profiter de ces lieux exceptionnels.

Du 3 février au 9 mars 2026, Parcs Canada a sollicité des commentaires sur un ensemble de stratégies et de mesures proposées en matière de gestion de la fréquentation afin de contribuer à atteindre les conditions souhaitées.

Les commentaires ont été recueillis au moyen de trois sondages publics sur le site ParlonsParcsDesMontagnes.ca :

- **Sondage 1** – stratégies et mesures générales proposées applicables à l'ensemble de la zone du projet de Lake Louise.
- **Sondage 2** – stratégies et mesures proposées applicables au lac Louise (les rives du lac).
- **Sondage 3** – stratégies et mesures proposées applicables au lac Moraine et à la vallée du Paradise.

Les sondages comprenaient une combinaison d'échelles de Likert à 5 points (1 à 5), de questions ouvertes et d'une question de classement. Chaque sondage devait prendre 15 minutes ou moins à remplir. Les questions visaient à évaluer les stratégies et les mesures proposées en fonction :

- l'efficacité perçue pour atteindre les conditions souhaitées;
- le niveau de soutien;
- les préoccupations, les commentaires et les solutions de rechange suggérées.

PROVENANCE DES COMMENTAIRES

Au total, 1 697 réponses ont été reçues pour les trois sondages (sondage 1 = 755, sondage 2 = 538, sondage 3 = 404). Les participants ont pu répondre à un, deux ou à tous les sondages. Cinq réponses par courriel ont également été soumises et codées avec les sondages.

Près des trois quarts des répondants étaient soit des résidents de la vallée de la Bow, y compris Lake Louise, Banff, Canmore et Exshaw (26-32 %), soit des résidents de Calgary ou des environs, y compris Airdrie, Cochrane et Okotoks (40-44 %). Le reste des répondants vivait ailleurs en Alberta (12 à 14 %), au Canada (12 à 14 %) ou à l'étranger (2 à 3 %).

Bien que la grande majorité des répondants au sondage soient des résidents de l'Alberta, cela n'est pas représentatif de la composition démographique récente des visiteurs du parc national de Banff ou de la région de Lake Louise. Il convient de noter que les opinions des répondants régionaux et locaux sont surreprésentées dans les données non pondérées et peuvent ne pas refléter celles de l'ensemble des visiteurs.

Les répondants de la vallée de la Bow, de Calgary, d'ailleurs en Alberta et de certaines régions de la Colombie-Britannique se considéraient souvent comme des « locaux » de la région de Lake Louise, quel que soit leur lieu de résidence.

De nombreux répondants s'étaient rendus dans la région de Lake Louise (64 %) ou au lac Louise (65 %) au cours de l'année écoulée. Les répondants de la vallée de la Bow étaient plus susceptibles d'avoir visité ces lieux récemment, 85 % d'entre eux indiquant s'y être rendus au cours de la dernière année. La plupart des répondants ayant visité ces deux endroits ont déclaré avoir utilisé un véhicule personnel ou de location (81 à 85 %). Les données sur la fréquentation de 2025 indiquaient qu'environ 3 100 visiteurs par jour se rendaient au lac Louise en véhicule personnel ou de location et 2 300 en navette.

Le lac Moraine a enregistré moins de visites au cours de la dernière année, mais 70 % des répondants s'y sont tout de même rendus il y a moins de trois ans. Les répondants au sondage qui se sont rendus récemment au lac Moraine étaient plus susceptibles d'avoir utilisé les navettes de Parcs Canada. Aujourd'hui, plus de 97 % des visiteurs du lac Moraine arrivent en transport en commun public ou privé en raison des restrictions imposées aux véhicules personnels sur la route du lac Moraine, introduites en 2023. Quant à la vallée du Paradise, 40 % des répondants ne s'y étaient jamais rendus.

Tant les répondants au sondage que les visiteurs du parc préfèrent se déplacer en véhicule personnel lorsque cela est possible; les répondants ont donc peut-être donné la priorité aux solutions qui favorisent ce mode de transport.

GRANDES LIGNES DE LA RÉTROACTION

Les stratégies et les mesures présentées ont été largement perçues comme efficaces. Les répondants appuient largement Parcs Canada dans la prise des mesures nécessaires pour relever les défis dans la région; toutefois, ils souhaitent comprendre le raisonnement derrière ces décisions. L'appui à la protection de la nature et de la faune a été réitéré dans ces sondages et est conforme à la consultation publique antérieure pour ce projet (conditions souhaitées) et au plan directeur du parc national Banff.

- **Volume de fréquentation :** De nombreux répondants se sont prononcés en faveur d'une réduction du nombre de visiteurs dans les sites clés (p. ex. la capacité d'accueil) afin de réduire l'encombrement et la congestion. D'autres estimaient que la congestion pouvait être résolue en agrandissant les stationnements, en augmentant les services ou en développant les infrastructures pour s'adapter à l'augmentation continue de la fréquentation.
- **Considérations relatives à l'accès :** Les répondants sont très attachés au lac Louise et gardent de bons souvenirs de la région. Beaucoup s'y rendent fréquemment, se soucient de l'intégrité écologique et souhaitent continuer à y créer des souvenirs pour longtemps. Bien qu'ils reconnaissent que la fréquentation des visiteurs pose des défis et qu'ils appuient les mesures visant à réduire la congestion, ils souhaitent que la région reste facilement accessible.
- **Accès préférentiel :** De nombreux répondants ont demandé un accès préférentiel pour les locaux. La définition de ceux qui se considéraient comme des « locaux » variait selon les répondants, mais incluait souvent les résidents de la vallée de la Bow, les Albertains et, parfois, tous les Canadiens. Les formes d'accès préférentiel proposées comprenaient des blocs de réservation ou des stationnements réservés aux « locaux », ou encore une tarification différenciée pour les visiteurs non locaux.
- **Stratégies de tarification :** Bien que l'accessibilité financière demeure une préoccupation, les répondants sont favorables à l'utilisation de stratégies de tarification pour gérer la fréquentation. Certains estimaient qu'une augmentation des droits d'entrée aiderait à gérer la fréquentation, en particulier pendant les mois d'été de pointe, et que ces droits seraient bien accueillis s'ils contribuaient à l'amélioration du site.
- **Systèmes de réservation :** Il existe une compréhension générale des avantages des réservations pour offrir un accès prévisible et certain. Les répondants aimeraient que les billets soient plus faciles à obtenir et nécessitent moins de planification à l'avance. Certains estiment que la création de capacités ou l'obligation de réserver dans davantage d'endroits rendra le processus de réservation plus difficile et stressant. Ils souhaitaient également avoir l'assurance que Parcs Canada pourrait empêcher l'utilisation de robots, l'achat massif de billets ou la revente de billets. Beaucoup ont suggéré des changements tels que des tirages au sort et des fenêtres de réservation glissantes pour aider à garantir l'équité.

Certaines des suggestions reçues nécessitent une approche à l'échelle nationale ou sont incompatibles avec le plan directeur du parc national Banff de 2022 ou la Loi sur les parcs nationaux du Canada. Il s'agit notamment de l'extension de l'empreinte des aménagements, de l'augmentation des droits d'entrée, de l'accès préférentiel et de la tarification variable ou à plusieurs niveaux. Ces suggestions seront prises en considération par Parcs Canada, mais elles ne relèvent pas du champ d'application du processus actuel de planification de la gestion de l'activité humaine dans le secteur de Lake Louise.

SONDAGE 1
Stratégies générales dans l'ensemble de la région de Lake Louise

Ce sondage a examiné quatre stratégies et les mesures qui y sont associées pour l'ensemble de la zone du projet. Ces stratégies ont été largement perçues comme efficaces, la stratégie n° 1 (gérer la congestion et l'accès) ayant obtenu le taux d'efficacité perçue le plus bas (56 %) et la stratégie n° 3 (protéger la faune et les écosystèmes) le plus élevé (71 %).

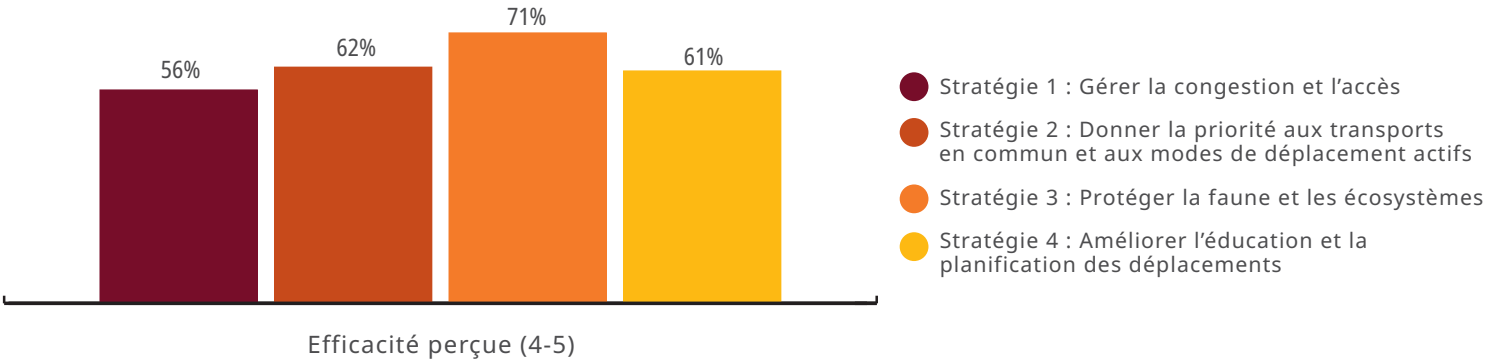

Figure 1 : Pourcentage de répondants ayant jugé efficace chaque stratégie proposée (et les mesures associées) pour l'ensemble de la zone du projet (réponses de 4 ou 5 sur 5 uniquement).

SONDAGE 2
Lac Louise

Ce sondage a examiné l'efficacité perçue, le niveau de soutien et la volonté d'utiliser quatre scénarios potentiels pour gérer la congestion au lac Louise :

- **Scénario A :** Stationnement payant selon le principe du premier arrivé, premier servi
- **Scénario B :** Réservations de stationnement sans restriction d'entrée
- **Scénario C :** Réservations de stationnement avec heure d'entrée et durée de stationnement fixe
- **Scénario D :** Restriction des véhicules personnels. Accès par navette, transport en commun ou modes de déplacement actifs

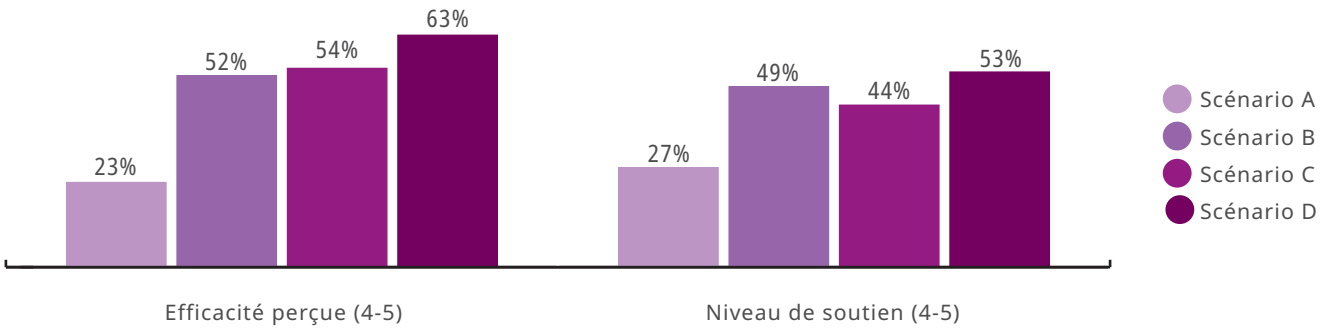

Figure 2 : Pourcentage de répondants ayant jugé chaque scénario proposé pour le lac Louise comme efficace et favorable (réponses de 4 ou 5 sur 5 uniquement).

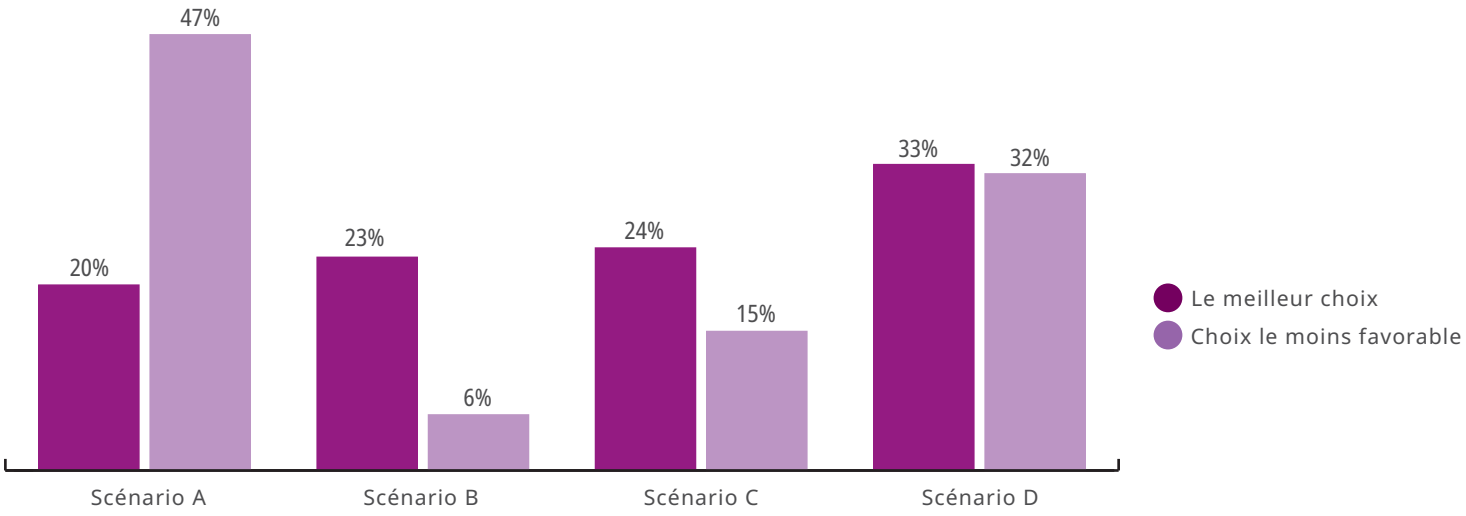

Figure 3 : Pourcentage des répondants ayant classé chaque scénario proposé pour le lac Louise comme leur option préférée (premier choix) et leur option la moins préférée (dernier choix).

Scénario A – Ce scénario a souvent été jugé indésirable, car il est le plus proche des conditions actuelles. Il s'agissait du scénario le moins préféré pour près de la moitié des répondants (47 %). Les répondants de la région de Calgary ont rejeté cette option le moins souvent (27 %).

Scénarios B et C – Les deux scénarios ont été considérés comme des options raisonnables, le scénario B obtenant un résultat légèrement meilleur. Les répondants estimaient que des détails clés, tels que la durée du séjour, le respect des règles par les visiteurs et l'application de la loi, devraient être clairement définis avant la mise en œuvre. Les scénarios B et C ont non seulement été classés parmi les choix les plus populaires, mais ils étaient aussi les moins susceptibles d'être classés en dernière position. Beaucoup ont reconnu que ces options seraient les plus difficiles à mettre en œuvre.

Scénario D – Bien que considéré comme l'option la plus efficace, le scénario D était aussi le plus clivant, car il restreint l'arrivée en véhicule personnel. C'était l'option préférée de 33 % des répondants et la moins préférée de 32 %. Les résidents de la vallée de la Bow (46 %) et les Canadiens de l'extérieur de l'Alberta (39 %) étaient les plus susceptibles de choisir le scénario D comme premier choix. En revanche, 41 % des répondants de Calgary l'ont classé comme leur dernier choix, contre seulement 23 % des répondants de la vallée de Bow.

SONDAGE 3
Lac Moraine et la vallée du Paradise

Le but de ce sondage était de mesurer l'efficacité perçue du niveau de soutien pour des mesures potentielles au lac Moraine et à la vallée du Paradise.

Lac Moraine

Lorsqu'on leur a demandé dans quelle mesure ces mesures seraient efficaces pour protéger l'environnement et améliorer l'expérience des visiteurs, 42 % ont indiqué qu'elles contribueraient à protéger l'environnement et 53 % ont estimé qu'elles amélioreraient l'expérience des visiteurs.

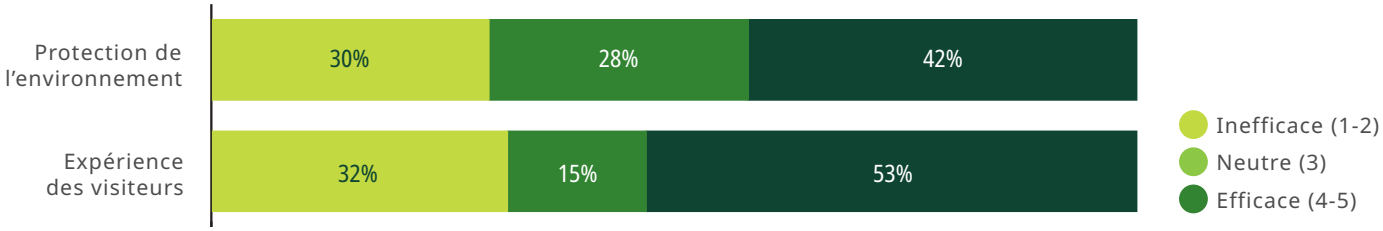

Figure 4 : Dans quelle mesure pensez-vous que les mesures ci-dessus seraient efficaces pour améliorer l'expérience des visiteurs au lac Moraine? Dans quelle mesure pensez-vous que les mesures ci-dessus seraient efficaces pour protéger l'environnement au lac Moraine? (n = 404).

Lorsqu'on leur a demandé quelles étaient leurs préoccupations concernant la répartition des capacités d'accueil, les répondants (n = 304) se sont souvent déclarés favorables à la mise en place de limites de fréquentation, estimant que la région est surfréquentée (34 %). Cependant, ce soutien s'accompagnait presque toujours de préoccupations concernant la répartition des capacités, notamment :

- les demandes d'accès préférentiel pour les résidents locaux
- le volume d'activité des exploitants commerciaux
- l'accessibilité financière
- l'accès pour les groupes d'utilisateurs clés, notamment les alpinistes et les randonneurs
- les améliorations du système de réservation

Vallée du Paradise

Près d'un quart (24 %) des répondants (n = 306) qui ont participé au troisième sondage ont choisi de ne pas répondre aux questions concernant la vallée du Paradise. Cependant, 92 % des répondants de la vallée de la Bow qui ont participé à ce troisième sondage ont décidé de remplir cette section.

Figure 5 : Dans quelle mesure êtes-vous favorable à… :

- un système de réservation ou de permis pour gérer l'accès à la vallée du Paradise pour une journée?
- la fixation d'un nombre maximal de visiteurs par jour à la vallée du Paradise afin de protéger l'habitat faunique?
- autoriser le camping en arrière pays uniquement pendant certains mois (p. ex., juillet et août) afin de réduire les impacts sur la faune pendant les saisons importantes? (n = 306, base : répondants ayant choisi de répondre à ces questions).

Plus de 65 % des répondants se sont dit favorables à ces mesures. Certains commentaires indiquaient qu'ils les jugeaient trop restrictives et que Parcs Canada devrait envisager un accès préférentiel pour les résidents locaux. D'autres estimaient que des restrictions supplémentaires étaient inutiles, car la fréquentation actuelle est déjà faible. De nombreux répondants ont évoqué les difficultés liées au système de réservation et la nécessité d'une application plus stricte de la réglementation sur place dans la région pour mettre en œuvre ces mesures.

CONCLUSION

Merci à tous ceux qui ont participé à cette phase de consultation publique sur le plan de gestion de la fréquentation de la région de Lake Louise. Les commentaires recueillis au cours de cette phase serviront à élaborer la version finale du plan de gestion de la fréquentation de la région de Lake Louise.

Pour plus de détails et des mises à jour régulières sur le projet, veuillez consulter les sites :

- parcs.canada.ca/lakelouise-gestion-activite-humaine
- ParlonsParcsDesMontagnes.ca

Les étapes restantes du cadre de gestion de l'utilisation par les visiteurs seront menées à bien par Parcs Canada en 2026, et le plan final de gestion de l'utilisation par les visiteurs de la région de Lake Louise est prévu pour l'automne 2026.

1 → 2 → 3 → 4

Automne 2024
Validation des conditions souhaitées

Hiver 2025
Consultations sur les stratégies et les mesures

Automne 2026
Finalisation du plan

Printemps 2027 et au-delà
Mise en œuvre, évaluation et adaptation